

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie
N° M20- 0009702
68027

☒ Maladie
☐ Dentaire
☐ Optique
☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1418 Société : RAM

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : GHAMMARTI MOHAMMADI

Date de naissance : 28/12/1951

Adresse : 67 GYNER Rue 5 N°5 DARRS CASABLANCA

Tél. : 0661419162 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 03/04/2021

Nom et prénom du malade : GHAMMARTI MOHAMMADI Age: 69 ans

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

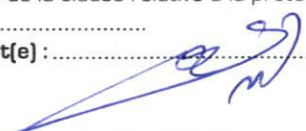
Nature de la maladie : Venue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 03/04/21

Signature de l'adhérent(e) : 

ACCUEIL

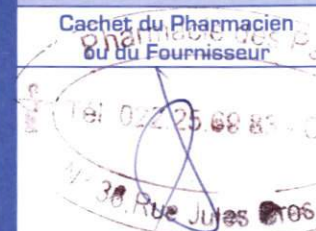
101168847

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/04/2021	C147	K8	Sec DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/04/2021	T = 112,00 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

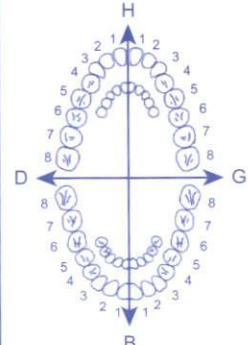
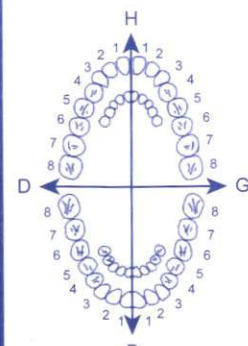
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 00000000 D 00000000 35533411 G 21433552 00000000 G 00000000 11433553 B			CCEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUT

DR. Fadwa TBATOU

Dermatologue - Vénérologue

Lauréate des CHU de Rabat

et de Nancy (France)

Dermatologie chirurgicale

Cosmétologie

Laser - Traitement de l'Hypersudation



د. فدوى اتباتو

اختصاصية في امراض الجلد

الشعر و الأظافر والأمراض المنقولة جنسيا

خريجة المستشفى الجامعي بالرباط ونانسي (فرنسا)

جراحة الجلد. طب التجميل

علاج التعرق الزائد

العلاج بالليزر

Ordonnance

Témara le : **09/04/2021**

Mr GHAMMARTE MOHAMMADI

SL 1x/j (à partir du 11/04):

79,00

DERMASEPT CRÈME

PPC: 79.00 DH



URGO DISCRET SPARADRAP

33,00

Rendez-vous le 23/04/2021

11 & 30

Pharmacie des Pabillons

Tel 022.25.68.83 - 022.25.68.83

30, Rue Jules Gues - Oasis

Dr Fadwa TBATOU

Dermatologue-vénérologue

595, Bd Sahl Rhône, Secteur 1, Riad OULAD MTAA - Témara

Guled MTAA 12050 Témara

Tel : 0537602520

ICE: 001863418000062

T= 112,00

DR. Fadwa TBATOU

Dermatologue - Vénérologue

Lauréate des CHU de Rabat

et de Nancy (France)

Dermatologie chirurgicale

Cosmétologie

Laser - Traitement de l'Hypersudation



د. فدوى اتباتو

اختصاصية في امراض الجلد

الشعر و الأظافر والأمراض المنقولة جنسيا

خريجة المستشفى الجامعي بالرباط ونانسي (فرنسا)

جراحة الجلد. طب التجميل

علاج التعرق الزائد

العلاج بالليزر

Ordonnance

Témara le : **09/04/2021**

Mr GHAMMARTE MOHAMMADI

Reçu ce jour le montant de 500Dh pour électrocoagulation
de verrue vulgaire du front sous anesthésie locale; soit K8.

INPE:



Dr Fadwa TBATOU
Dermatologue-Vénérologue
595, Bd Sahl Rhône, Secteur 1
Ouled Mtaâ 12050 Témara
Tel : 0537602520
ICE: 001863418000062